

Projet Provence Grand Large

Concertation préalable à l'enquête publique complémentaire

Rapport de la garante désignée par la CNDP, Claude Brevan

LE CONTEXTE DE LA CONCERTATION

La concertation préalable à la première enquête publique sur le projet pilote de trois éoliennes flottantes devant être installées à 17km des côtes dans le Golfe de Fos a eu lieu en 2017 et a donné lieu à un rapport dans lequel était soulignée la qualité de la concertation conduite par les maîtres d'ouvrage dans la durée et avec l'ensemble des parties concernées. En tant que garante de la phase « institutionnelle » de la concertation, j'ai pu constater que le long travail qui l'avait précédée avait permis de trouver des compromis qui recueillaient une large adhésion des personnes et institutions qui avaient participé à ces concertations. Le projet n'avait à cette époque pas suscité d'opposition de la part du grand public qui avait montré de l'intérêt pour les aspects technologiques et était apparu plutôt satisfait de voir le Golfe de Fos accueillir une source d'énergie verte rompant avec son image de site industriel dédié aux énergies fossiles.

Comme le maître d'ouvrage s'y était engagé, les échanges au sein du comité de liaison réunissant élus locaux, milieux économiques, associations de défense de l'environnement et gestionnaires des parcs nationaux proches du projet se sont poursuivis après l'enquête publique et tout au long de la phase de mise au point des différents aspects du projet et en particulier ceux qui concernent les milieux économiques locaux. N'ayant pas eu à connaître du contenu de ces échanges, la mission de la garante s'arrêtant à l'enquête publique de 2017, je ne peux me porter garante de leur qualité. J'ai néanmoins noté que la presse régionale et locale s'était faite régulièrement l'écho de la situation du projet et de son évolution.

Saisie par l'Association Nature et citoyenneté Crau Camargue et Alpilles en juin 2019, le 6 octobre 2020, la Cour Administrative d'appel de Nantes a sursis à statuer sur ce recours en demandant au maître d'ouvrage de régulariser la complétude de son dossier et d'apporter les compléments concernant les mesures destinées à éviter ou compenser les atteintes que pourraient porter les éoliennes à trois espèces d'oiseaux protégées. Deux espèces de puffins et des sternes présentes sur le site ou à proximité ont en effet justifié le classement en zone spéciale de protection des oiseaux de trois secteurs : la ZPS de Camargue, les Iles marseillaises et les Iles d'Hyères. La Cour d'Appel a également demandé que soient apportés des éléments complémentaires concernant l'incidence du projet sur les zones Natura 2000, l'ensemble de ces éléments devant faire l'objet d'une enquête publique complémentaire. La Cour a enfin mentionné la nécessité de joindre au dossier les avis conformes des parcs nationaux de Camargue et des Calanques

La concertation autour de ce projet ne s'est jamais interrompue, le maître d'ouvrage ayant à plusieurs reprises réuni le comité de liaison et adressé des newsletters à 400 abonnés. La presse régionale et locale s'est fait assez régulièrement l'écho de l'avancement du projet. La démarche de participation dont j'ai été témoin et garante a donc été l'ultime étape d'un processus continu de concertation avec les parties prenantes et ceux qui avaient manifesté de longue date de l'intérêt pour ce projet. Cette dernière étape avant l'enquête publique complémentaire s'est déroulée au cours du mois de mai et a visé à toucher au-delà des membres du comité de liaison le grand public en présentant les mesures environnementales apportées en réponse aux demandes figurant dans l'arrêt de la Cour d'Appel de Nantes. †

LE PROGRAMME ET LE DEROULE DE la CONCERTATION

C'est en tant que garante de cette nouvelle étape de concertation que j'ai pu assister en visio conférence à une réunion importante du Comité de liaison et être informée des dispositifs mis en place pour rencontrer le grand public ainsi que des éléments qui ont été recueillis lors de ces rencontres.

Cette concertation s'est tenue pendant tout le mois de mai ce qui n'a pas été sans conséquence sur les modalités de rencontre avec le public. En effet, la période encore marquée par des contraintes sanitaires strictes n'a pas permis d'organiser des réunions largement ouvertes au public organisées comme cela avait été le cas lors de la première concertation dans des locaux mis à disposition par les communes. Les échanges ont donc eu lieu essentiellement via des plateformes numériques ou lors de rencontres plus informelles en plein air.

La réunion du Comité de liaison

Une réunion (la dix-septième) du Comité de liaison à laquelle j'ai participé s'est tenue le 5 mai 2021 depuis la Prud'homie de pêche de Martigues faisant suite à une réunion du même comité tenue en février 2021 au cours de laquelle avaient été exposées et débattues les premières réflexions sur les mesures environnementales complémentaires apportées au dossier. La réunion du 5 mai a eu lieu en partie sous forme webinaire et en partie en présentiel sans que ce double dispositif ait semblé limiter les échanges auxquels elle a donné lieu. Cette réunion n'a pas eu comme seul objet les points concernant directement l'enquête publique mais a été l'occasion de faire un point d'étape sur divers aspects économiques et industriels que je n'aborderai pas ici.

Participaient à cette réunion, outre des acteurs économiques, un représentant de SNSM 13, les maires et certains élus des communes les plus concernées, Martigues, Port de Bouc et Port St Louis du Rhône, de la métropole Aix Marseille et de la Région PACA et de plusieurs représentants d'associations et organismes de protection de l'environnement : l'association de défense du littoral du Golfe de Fos, France nature Environnement, l'association de Sauvegarde de l'étang de Berre, le Parc marin Côte Bleue et des représentants des Parcs nationaux des Calanques et du Parc régional de Camargue.

Au cours de cette réunion, le maître d'ouvrage a présenté les mesures environnementales complémentaires qu'il propose de soumettre à l'enquête publique. Diverses mesures portent sur des dispositifs destinés à éviter ou à tout le moins réduire les risques de collision de la faune aviaire marine avec les éoliennes. D'autres mesures visent à compenser les pertes éventuelles par des actions spécifiques de préservation des espèces protégées en mer et sur le littoral.

Au titre des mesures d'évitement le maître d'ouvrage propose de réduire l'effet d'attraction sur les oiseaux des éclairages des éoliennes en limitant l'intensité et les remplaçant par des feux à éclat. Une autre mesure est également destinée à éloigner les oiseaux des 3 éoliennes : des dispositifs d'effarouchement sonore connectés à des caméras détectant la présence de l'avifaune à proximité. Enfin, le maître d'ouvrage s'engage à arrêter les éoliennes sur la base de 50 heures par an sur des périodes à définir avec un comité scientifique que l'Etat a prévu de mettre en place prochainement

Au titre des mesures compensatoires concernant directement l'espace marin, le maître d'ouvrage propose de mettre en place les conditions d'une réduction de l'attractivité des engins de pêche pour les oiseaux plongeurs en impliquant les pêcheurs dans cette démarche. Ceux-ci auraient recours à des appâts dont les oiseaux de mer sont moins friands que ceux qu'ils utilisent habituellement. La moindre densité de la faune aviaire ainsi obtenue aurait par ailleurs un impact positif sur le risque de piégeage des oiseaux dans les filets.

D'autres mesures compensatoires ne s'appliquent pas sur le site lui-même mais sur le littoral. Elles consistent en un soutien à des démarches conduites par les gestionnaires des Parcs nationaux des Calanques et de Port Cros. Ces mesures visent à réduire la destruction d'espèces et notamment les puffins en luttant contre leurs prédateurs naturels et en régulant les activités anthropiques qui détruisent par piétinement ou même simple dérangement les habitats de ces espèces qui nichent au sol. Le maître d'ouvrage propose également de construire et /ou d'entretenir des îlots de nidification pour les mouettes et les sternes dans le Parc naturel régional de Camargue.

Ces présentations dont le contenu était déjà connu par les principaux intéressés n'ont pas soulevé d'objection. L'accent a été mis sur l'importance des mesures de suivis environnementaux dont la durée initialement envisagée sera prolongée et sur les efforts à faire pour rendre leurs résultats très facilement accessibles au public par la mise en place d'un site interactif. Il a été également demandé que les campagnes d'identification de la faune aviaire ne se limitent pas à l'observation des espèces protégées directement concernées par le projet mais contribuent à enrichir les connaissances sur l'ensemble de la faune aviaire méditerranéenne. Les risques d'une extrapolation des impacts d'un projet de taille très réduite comme celui de Provence Grand large à ceux que pourraient avoir des fermes éoliennes de beaucoup plus grande ampleur ont été mentionnés. Enfin, l'obligation pour le maître d'ouvrage de solliciter les différents Parcs naturels afin de recueillir leurs avis dont il a été rappelé qu'il s'agissait obligatoirement d'avis conformes a été réaffirmée.

Les rencontres avec le public

Cinq rencontres avec le public ont eu lieu dans divers endroits fréquentés par le public, un port de plaisance, des marchés à Fos sur mer à l'occasion du Festival de la Camargue, la plage Napoléon à Port St Louis du Rhône et la prud'homie de pêche de Martigues. Ces rencontres se sont tenues les 8, 12, 14 et 19 mai. Elles ont concerné très majoritairement des habitants des communes concernées et ont permis de recueillir les avis d'environ 90 personnes dont une trentaine a accepté de répondre à un questionnaire après avoir consulté les panneaux d'information et entendu les explications des représentants du maître d'ouvrage. Il ressort de ces avis oraux et écrits que, en dépit d'efforts de communication importants, le projet n'est pas encore connu de l'ensemble de la population locale même si 7 personnes sur 10 disent en avoir eu connaissance. Le public qui s'est exprimé manifeste le souhait que le projet soit davantage connu et recommande que soient déployés des moyens pédagogiques à cet effet. On retrouve le même intérêt que lors de la première concertation sur l'aspect innovant du projet et aucune opposition ne figure dans ces avis. On note également que les questions liées à la biodiversité sont très peu abordées. Force est de constater que dans ce cas comme dans d'autres projets où cet enjeu est présent, cette question reste encore largement

ignorée ou méconnue du grand public. Les enjeux liés à la biodiversité sont encore l'affaire de scientifiques, d'associations de défense de l'environnement et de naturalistes. Le grand public semble être sensibilisé surtout à la préservation de la faune de grande taille et en particulier lorsque le projet impacte un milieu marin, des questions sur les mammifères marins sont régulièrement posées.

CONCLUSION

Cette concertation atypique et d'un champ limité puisque ne portant en principe que sur des compléments au dossier ayant déjà été soumis à une enquête publique est l'achèvement au moins provisoire d'un long processus de concertation et de recherche de partenariats. Cette démarche de participation a été conduite non seulement avec les milieux économiques ce qui est habituel, mais également avec les associations et organismes en charge de la protection de l'environnement représentés au niveau local et ayant manifesté leur intérêt pour le projet et pour son suivi en participant au Comité de liaison au sein duquel ils ont fait part de leurs préoccupations et de leurs exigences. Cette phase de concertation me semble avoir été conduite avec soin et sincérité de la part du maître d'ouvrage dans un contexte sanitaire peu propice à la fluidité des échanges. Les moyens déployés pour informer le public et lui donner la possibilité de s'exprimer me semblent adaptés à la dimension du projet

Fait à Paris le 26 mai 2021

claude BREVAN

Garante CNDP de la concertation sur le projet Provence Grand large

